

# La carte du réseau



# Charte du réseau des Fongecif

L'ENGAGEMENT DU RÉSEAU À DESTINATION DES USAGERS



La Charte d'engagement du réseau des Fongecif s'inscrit dans une volonté marquée et réaffirmée des partenaires sociaux d'accompagner, par le Congé Individuel de Formation, l'initiative individuelle et la mobilité professionnelle choisies des usagers. Depuis l'Accord National Interprofessionnel du 20 septembre 2003, le réseau des Fongecif a développé de nouveaux services tels que l'accueil, l'information, le conseil. Ceci afin de créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre des projets professionnels individuels et à l'optimisation du financement des parcours. Chaque Fongecif, membre du réseau national des Fongecif, animé par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels, décide de s'engager dans un processus d'amélioration permanente de la qualité des services rendus aux usagers. Pour que le Congé Individuel de Formation continue à être la garantie d'une mobilité professionnelle choisie et réussie.

La présente Charte d'engagement du réseau des Fongecif repose sur :

- Trois principes essentiels de l'identité du réseau
- Trois types de services représentant le socle commun des services rendus par l'ensemble des Fongecif
- Neuf engagements du réseau

Cette charte du réseau des Fongecif exprime l'engagement au quotidien des Fongecif dans la sécurisation des transitions professionnelles des usagers.

DJAMAL TESKOUK  
PRÉSIDENT DU FPSPP



FRANCIS DA COSTA  
VICE-PRÉSIDENT DU FPSPP



## Trois principes essentiels constitutifs de l'identité du réseau

- Accessibilité des services
- Individualisation des services
- Professionnalisme des services

## Trois types de services identifiés au sein du réseau des Fongecif constituant le socle commun des services rendus par l'ensemble des Fongecif

- L'accueil et l'analyse de la demande
- L'information générale et l'information individualisée
- Le conseil ponctuel ou sur la durée

## Neuf engagements du réseau

### Accessibilité des services

- 1 Les services d'information et de conseil sont gratuits pour les usagers.
- 2 Chaque service est identifié, formalisé et lisible pour les usagers.
- 3 Les services prennent en compte les caractéristiques des territoires et proposent des modalités d'accès adaptées aux contraintes des usagers.

### Individualisation des services

- 4 Chaque usager peut bénéficier d'un service d'information et de conseil adapté à ses besoins.
- 5 Les services prennent en compte la diversité des demandes des usagers.
- 6 Le Fongecif conçoit et/ou met à disposition de l'utilisateur une information adaptée, lisible, neutre et actualisée.

### Professionnalisme des services

- 7 Chaque Fongecif garantit et veille au développement permanent du professionnalisme de ses intervenants.
- 8 Chaque Fongecif veille à l'amélioration continue de la qualité du service par le suivi, l'évaluation et des actions d'optimisation.
- 9 Chaque Fongecif, sur son territoire, veille à collaborer avec les autres acteurs de l'accueil, de l'information et de l'orientation.